

ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

commémorations

Question écrite n° 10544

Texte de la question

M. Francis Saint-Léger attire l'attention de M. le secrétaire d'État à la défense, chargé des anciens combattants, sur le 90e anniversaire de la fin de la Première Guerre mondiale en 2008. Il désire connaître les manifestations prévues à cette occasion.

Texte de la réponse

Le quatre-vingt-dixième anniversaire de l'armistice et de la fin de la Première Guerre mondiale sera effectivement l'un des thèmes majeurs des commémorations de l'année 2008. Afin de préparer au mieux la célébration de cet anniversaire, une commission, présidée par M. Jean-Jacques Becker, professeur émérite à l'université Paris-X Nanterre et président du Centre de recherche de l'historial de la Grande Guerre, a été créée par arrêté du 31 octobre 2007 publié au Journal officiel de la République française du 11 novembre suivant. Cette commission, qui avait pour mission de proposer des orientations pour la prochaine commémoration solennelle de l'armistice du 11 novembre, qui se déroulera sous la présidence française de l'Union européenne, ainsi que les dates anniversaires de l'année en cours et les lieux les plus symboliques sur lesquels pourraient être organisées des manifestations, de réfléchir au contenu historique et mémoriel des cérémonies et de faire recenser les initiatives prises par les collectivités locales, les associations et les États étrangers sur le sol français, a rendu son rapport le 19 décembre 2007. Les propositions émises font actuellement l'objet d'un examen. Enfin, il est précisé à l'honorable parlementaire qu'un hommage solennel à tous les « Poilus », rappelant leur sacrifice et le sens de leur combat sera organisé à Paris. Dans cette perspective, divers projets sont également à l'étude.

Données clés

Auteur : M. Francis Saint-Léger

Circonscription: Lozère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 10544

Rubrique: Cérémonies publiques et fêtes légales

Ministère interrogé : Anciens combattants Ministère attributaire : Anciens combattants

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 20 novembre 2007, page 7160 **Réponse publiée le :** 11 mars 2008, page 2066